

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2025-07-006

L'an deux mille vingt-cinq et le 03 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Emilie BOULET, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Agnès DELCOR, Angélique FOUSTER, Ludovic THIVOLLE, Laetitia TISSEYRE, Mathieu GARRIGUE

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET

M. Brice BOUVIER a été élu secrétaire de séance.

**TARIF CANTINE au 01/09/2025**

M. le Maire informe que le prix du repas facturé par le paradou à la commune sera augmenté de 0,30 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix du repas actuel facturé aux familles de 4,50 € à 4,80 € à compter du 01/09/2025.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**FIXE** le tarif du prix de repas de la cantine à 4,80 € (quatre euros quatre-vingt centimes) à compter du 01 septembre 2025.

**DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur Le Maire  
Christian PALLARES

